

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
Compte-rendu du Conseil Municipal
du mardi 11 décembre 2018 à 18h30

Date de convocation : 07 décembre 2018

Présents :

Mr Pascal Lagarrigue, Maire
Mme Christiane Labrousse, Mrs Maurice Eyzat, Julien Boris, adjoints
Mmes Muriel Cazard, Patricia Lamagat, Isabelle Tersou
Mrs Daniel Mack, Willy Tchaghchougha

Secrétaire de séance : Mme Isabelle Tersou.

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes-rendus du conseil municipal des 02/10 et 13/11/2018
2. Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 pour le foyer rural
3. Détermination du montant des participations des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires
4. Achat d'une benne
5. Assainissement :
 - tarifs 2019
 - choix de changement de comptabilité et de passer en mode développé
6. Dénonciation d'une convention PALULOS pour le logement n° 2 de l'ancien presbytère de Crayssac : délibération à prendre
7. Attribution des subventions 2018
8. Lotissement les Prés de Lascol : vente du lot n° 3
9. Elections municipales complémentaires en janvier 2019
10. Recensement de la population 2019 : rémunération des agents recenseurs
11. Questions diverses

Mr le Maire informe l'assemblée de la réception en mairie le 30/11/2018 de la démission de Mme Sonia SOULHOL.

Cette démission, enregistrée par la Sous-Préfecture le 29/01/2018, nous impose d'organiser des élections complémentaires dont le 1^{er} tour doit avoir lieu avant le 30 janvier 2019.

1. Approbation des comptes-rendus du conseil municipal des 2/10 et 13/11/2018

Les deux comptes-rendus du 2 octobre 2018 et du 13 novembre 2018 sont approuvés à l'unanimité.

2. Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 pour le foyer rural

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de sa précédente réunion, le conseil municipal avait décidé d'améliorer les conditions d'utilisation du foyer rural.

Cela se traduirait, notamment, par la mise aux normes de sécurité et le remplacement des équipements vétustes de la cuisine ainsi que la recherche d'une solution permettant d'améliorer l'acoustique de la salle.

Mr le Maire précise que, vu que les devis reçus font état d'un résultat final mesuré en décibels, il serait certainement judicieux qu'auparavant un organisme spécialisé intervienne afin d'effectuer un état des lieux de la situation actuelle.

Les différents devis reçus sont les suivants :

- TCA (Traitement et Correction Acoustique) : 7 079,55 € HT
- Angibaud : changement du four, du fourneau, du lave-vaisselle, de la hotte : 7 758 € HT
Mme Cazard demande "quel type de lave-vaisselle est proposé ?" car elle suggérerait l'achat d'un lave-vaisselle à capot ;

- Lafage : peinture : 2 888,50 € HT

- Lafage : placards : 4 044,97 € HT

Il conviendra également de revoir l'installation électrique de la cuisine et de demander un devis.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

3. Détermination du montant des participations des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires

Mr le Maire indique que lors de la réunion des adjoints du 10 décembre 2018, il a été recensé l'ensemble des dépenses de fonctionnement pouvant entrer dans le calcul des participations à demander aux communes.

Il détaille les dépenses de l'école en précisant que certains postes ont augmenté considérablement comme, par exemple, les frais de gaz.

Le coût global de fonctionnement de l'école a toutefois diminué.

Les calculs de coût par élèves, différenciés selon qu'ils sont en maternelle ou en primaire, conduisent à proposer les participations ci-après :

	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Tarifs 2019
Enfant en maternelle	858 €	895 €	899 €	925 €
Enfant en primaire	768 €	799 €	798 €	824 €

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

Mr le Maire fait remarquer que l'école a une excellente réputation : la qualité de l'équipe pédagogique, le bon état des locaux ainsi que les renouvellements et dotations en matériel informatique sont très appréciés.

4. Achat d'une benne

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la vente du camion poids lourd à l'entreprise TPJ, il avait été envisagé d'acheter en remplacement une remorque benne ; vu le coût d'un tel investissement neuf, l'acquisition avait été laissée en attente.

L'achat de cette remorque benne, à atteler au tracteur, permettrait de transporter des volumes plus importants de matériaux (terre des fossés notamment), d'économiser le camion plateau utilisé actuellement dont la capacité est bien moindre, et de réduire également le nombre de rotation pour vider.

Les recherches nous ont enfin permis de trouver une benne d'occasion ; il est donc proposé d'acquérir la remorque trouvée chez AGRIPOLE dont le devis s'élève à 6 960 €.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

5. Assainissement :

- **tarifs 2019**

Mr le Maire rappelle les tarifs assainissement appliqués jusqu'à ce jour en soulignant leur évolution.

Une augmentation de 0,02 € est proposée sur le prix du m³ plutôt que de majorer l'abonnement afin d'inciter les abonnés à réduire leur consommation d'eau.

	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Tarifs 2019
Forfait	74 €	77 €	77 €	77 €
Prix du m ³	0,93 €	0,93 €	0,93 €	0,95 €

Concernant la redevance "Modernisation du réseau" à collecter pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, son montant restera à 0,250 € le m³.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

Mr le Maire informe l'assemblée que, comme le prévoit la réglementation, la compétence eau et assainissement doit revenir aux groupements de collectivités dès 2020, mais qu'une dérogation permettant de repousser ce transfert de compétence en 2026 est possible. A ce jour, le président de Cauvaldor souhaiterait acter ce transfert dès 2020.

Mr le Maire précise également qu'une réunion s'est tenue avec les élus de Saint-Céré, de Saint-Jean-Lespinasse et de Saint-Médard de Presque afin de faire le point sur le problème des eaux claires (eaux de pluie) qui transitent par le réseau assainissement conduisant celui-ci à traiter des volumes très importants inutilement.

L'Agence de l'Eau a informé la commune de Saint-Céré que des pénalités seraient appliquées pour les communes dont le taux d'eaux claires dépasserait 5 %. Des appareils de mesure vont être mis en place afin d'évaluer la quantité de ces eaux claires.

Les 1^{ères} mesures à mettre en place consisteront, lors des prochaines pluies, au contrôle sur place par nos agents techniques communaux de l'étanchéité des grilles d'assainissement.

- **choix de changement de comptabilité et de passer en mode développée**

Mr le Maire explique à l'assemblée que le plan comptable du service assainissement est la M49 et que celui-ci dispose de deux modes d'application, soit en abrégé (la nôtre actuellement), soit en développé.

Bien que cette dernière possibilité ne soit obligatoire que pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, son utilisation présente l'avantage de connaître plus précisément les opérations réalisées et de les suivre individuellement dans l'inventaire, notamment lors de la comptabilisation des opérations d'amortissement.

Sur proposition de Mr le maire, il est décidé d'opter pour une comptabilité du service assainissement en mode développé.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

6. Dénonciation d'une convention PALULOS pour le logement n°2 de l'ancien presbytère de Crayssac : délibération à prendre

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il souhaite dénoncer une convention PALULOS qui avait été contractée avec la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) du Lot lors de la rénovation de l'ancien presbytère de Crayssac.

Il regrette que cette dénonciation ne puisse être réalisée que par un notaire ou un huissier car la précédente dénonciation actée par la DDE n'avait coûté que 15 € ; un devis de 600 € a été reçu de Maître DECAUX, devis auquel s'ajoutera le montant des frais d'enregistrement évalués à environ 161 €.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

7. Attribution des subventions 2018

Mme Christiane Labrousse présente les différents dossiers de demandes de subventions reçus en mairie.

Il est décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- Association des parents d'élèves : 1 500 €
- Association de chasse : 200 €
- Comité des fêtes : 1 800 € (cette somme correspond au financement des feux d'artifices, somme directement versée à l'artificier). Un nouveau comité des fêtes va être constitué dont la composition nous est inconnue à ce jour.
- Club de pétanque : 350 €
- Chambre des métiers et de l'artisanat : 80 €
- St-Céré rugby : 700 €.

→ ***Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour toutes les subventions avec une abstention de Mme Isabelle Tersou pour l'association de chasse.***

Départ de Mme Isabelle Tersou à 20h15.

8. Lotissement les Prés de Lascol : vente du lot n° 3

Mr le Maire informe l'assemblée qu'un nouvel acheteur, Mr PAIXAO Jean, souhaite acquérir le lot n°3 du lotissement les Prés de Lascol. Ce terrain, d'une superficie de 794 m², vaut 29 378 €.

→ ***Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.***

9. Elections municipales complémentaires en janvier 2019

Les dates retenues pour les élections complémentaires seront, sous réserve de la validation par les services préfectoraux, les 13 janvier 2019 pour le 1^{er} tour et 20 janvier 2019 en cas de ballottage.

Le tableau des permanences des élus sera établi prochainement.

10. Recensement de la population 2019 : rémunération des agents recenseurs

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019 ; la commune percevra une dotation forfaitaire de l'Etat de 1 832,00 € pour cette opération.

L'élue référente du recensement est Mme Christiane Labrousse, le coordonnateur communal est Mme Viviane Raffy et les deux agents recenseurs retenus sont Mme Marie-Laure VEYSSIERE et Mr Alain BOURDET.

Mr le Maire précise que pour les précédents recensements, les agents recenseurs étaient rémunérés en fonction du nombre de feuilles récoltées.

Il propose d'allouer une somme de 2 500 € à répartir entre les deux agents au prorata du nombre de logements recensé par chacun d'eux.

→ ***Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.***

Départ de Mr Daniel Mack à 20h30.

11. Questions diverses

Informations diverses :

- La Direction du magasin Leader Price nous a informé de sa fermeture en fin d'année 2018
- Le repas de Noël de la cantine est fixé au mardi 18 décembre 2018
- Le pot de fin d'année, prévu le 21 décembre 2018, sera organisé après recensement du nombre d'agents communaux souhaitant y assister.

Questions diverses :

- Mme Cazard souhaite avoir des précisions sur la circulation dans les espaces d'accès aux commerces de la zone Actipole les Tours et, plus précisément, savoir si un sens de circulation est institué dans les espaces situés entre la rue principale et les commerces ? À priori non, cela relève du domaine privé de chacun des propriétaires ... après vérification sur le cadastre, cette situation est confirmée.

- Mme Cazard demande si Mr le Maire a bien reçu Mme Laporte comme il l'avait prévu lors de la dernière réunion du 13 novembre 2018, concernant sa demande de mise en disponibilité à partir du 1^{er} janvier 2019.
Cette interrogation relève directement de la gestion du personnel communal par l'ordonnateur.
Mr le Maire profite de l'occasion pour informer des dysfonctionnements du Centre de Gestion (CDG) départemental en la matière ; en effet, alors que l'agent a été informé directement, aucune réponse favorable de la commission administrative ne nous est parvenue à la Mairie à ce jour ... le délai réglementaire étant désormais dépassé en raison de l'attente de l'avis (de principe) du CDG, aucune position ne sera prise par Mr le Maire, le choix de l'agent étant tout à fait légitime.

Fin de la séance : 21h25.

Vu le Maire,

Pascal LAGARRIGUE